



REGLEMENT INTERIEUR 2025/2026

Article 1 : Objet

Le présent règlement intérieur précise le fonctionnement de *La Mona danse aérienne*. La participation aux activités proposées par celle-ci implique la lecture, la compréhension et l'acceptation du présent règlement intérieur.

Article 2 : Conditions d'inscription

L'association La Mona danse aérienne est ouverte à toute personne souhaitant pratiquer les activités proposées par celle-ci.

En adhérant et donc en acceptant le règlement intérieur, l'élève déclare être en bonne santé et présenter une condition physique compatible avec la pratique des activités proposées (danse aérienne sur tissus et hamac aérien).

Pour des raisons de sécurité, dû aux mouvements inhérents à la pratique aérienne ainsi qu'aux muscles sollicités durant la pratique, les femmes enceintes ne sont pas acceptées en cours de danse aérienne. Les cours de hamac aérien sont ouverts aux femmes enceintes, à condition de présenter un certificat médical en autorisant la pratique.

La structure ne saurait être tenue pour responsable en cas d'accident.

Article 3 : Calendrier

Les activités débutent le 15 septembre 2025 et se terminent le 3 juillet 2026 (soit 34 séances).

Les cours réguliers seront suspendus pendant les vacances scolaires mais des stages seront organisés.

Aucun cours ne sera dispensé pendant les jours fériés sauf cas exceptionnel.

Article 4 : Fonctionnement des cours / Tarifications

DEROULEMENT DES COURS:

Un cours se décompose en trois parties :

- échauffement
- apprentissage aux agrès selon la formule choisie (tissus ou hamac)
- étirements

Il est obligatoire d'effectuer l'échauffement en entier pour préparer le corps et prévenir le risque de blessures ainsi que d'effectuer les étirements pour détendre les muscles et prévenir les courbatures.

TARIFS

Tous les tarifs prennent en compte le nombre de cours sur l'année, les vacances et les jours fériés.

DANSE AERIENNE

Cours d'essai : gratuit

Se reporter à la grille tarifaire pour connaître les montants (sur la fiche d'inscription qui vous a été remise ou sur le site www.lamonadanse.com).

Les tarifs s'entendent TTC et représentent un engagement à l'année, soit :

*Abonnement au mois: soit 10 chèques du montant.

*Abonnement trimestriel : soit 3 chèques du montant.

*Abonnement à l'année : un seul règlement, espèces ou chèque.

Tout abonnement souscrit est dû dans son intégralité : il n'est ni échangeable, ni remboursable (sauf pour raison médicale sur présentation d'un certificat).

Les cours restants sur une carte 10 ou 20 cours ne pourront pas être reportés sur l'année suivante: il revient à l'élève d'utiliser ses séances avant la fin de la saison. (Carte nominative, ne peut en aucun cas être utilisée par un autre élève. Non remboursable et non échangeable).

Tarifs réduits

Demandeurs d'emploi / RSA - 5 % : présenter un justificatif de moins de 6 mois est obligatoire.

Offre DUO : inscription 2ème enfant ou parent-enfant - 10 %

Dans le cas de l'offre DUO, la réduction s'applique uniquement sur l'abonnement à l'année du 2ème inscrit (et non sur les 2 abonnements).

Stages : les tarifs des stages sont en fonction de la durée du stage et des activités proposées.

Les tarifs sont donc différents en fonction du stage et seront précisés lors de la communication de l'évènement concerné.

Article 5: Choix des créneaux et annulation

Dans le cas d'un abonnement à l'année, il est demandé à l'élève de choisir un créneau parmi ceux proposés dans la semaine. Si pour une raison précise, l'élève ne peut assister à un cours, il pourra le rattraper à un autre créneau selon les places disponibles et en accord avec la professeure.

Dans le cas d'un achat de carte 10 ou 20 cours, l'élève s'engage à choisir un créneau préférentiel mais est libre de venir aux autres cours à condition de prévenir la professeure au moins 24h à l'avance.

En raison des places limitées, l'association se réserve le droit de refuser la récupération d'un cours manqué par un élève si le cours demandé est complet.

Si pour une raison exceptionnelle un cours doit être annulé par l'association, alors pour les inscrit(e)s :

- Le montant d'un cours réglé à l'unité sera remboursé,
- Le cours (abonnement à l'année) sera reporté.

Les inscriptions aux stages, anniversaires et enterrements de vie de jeune fille ou garçon (EVJF - EVG) sont définitives, et non remboursables 2 semaines avant la date de l'évènement.

Article 6 : Conditions de paiement

Pour les modalités de paiement :

*Abonnement au mois: soit 10 chèques du montant.

*Abonnement trimestriel : soit 3 chèques du montant.

*Abonnement à l'année : un seul règlement, espèces ou chèque.

Le règlement des prestations s'effectue soit :

- Par paiement en espèces à donner directement à la professeure avant les cours ;
- Par chèque : à l'ordre de l'association "**La Mona danse aérienne**". A donner directement à la professeure avant le 1er cours.

Les prestations sont toujours à régler d'avance.

L'abonnement comprend votre adhésion et votre assurance.

SPECTACLE DE FIN D'ANNEE

Un spectacle peut être présenté en cours et/ou fin d'année (tous les ans ou tous les deux ans selon le choix de l'équipe encadrante).

Il peut vous être demandé une participation forfaitaire en cas d'évènement comme le spectacle de fin d'année (costumes notamment).

Cette somme sera demandée en cours d'année et n'est pas incluse dans l'abonnement de cours. Son montant est défini sur un forfait allant de 15 à 20€ par chorégraphie.

L'entrée du spectacle sera payante et le tarif sera défini par le bureau dès lors que les frais de location de l'espace de représentation seront connus.

Le bureau reste ouvert à la discussion pour les personnes en situation économique précaire et se réserve le droit de gratuité pour certaines familles.

Article 7 : Résiliation

Les cours n'ayant pas été effectués dans la période de validité, ne pourront être reportés ni remboursés sauf dans certains cas sur présentation d'un certificat médical qui devra être présenté avant la fin de validité de la carte et dans les 15 jours suivants les événements suivants :

- maladie grave ou invalidante
- grossesse
- blessures invalidant l'élève au minimum pour la durée de validité restante sur sa carte.

La période de validité pourra alors être reportée une fois sur présentation des éléments de justification dans les délais impartis.

Aucun remboursement de carte ou d'abonnement à l'année ne sera effectué sauf sur présentation d'un certificat médical demandant explicitement l'arrêt de la pratique d'une ou des disciplines enseignées, ou d'un document professionnel (avec entête et cachet de la société), indiquant un éloignement substantiel de votre lieu de travail, vous obligeant à déménager. Dans tout autres cas aucune réclamation ne sera possible.

Article 8 : Responsabilité

Les élèves s'engagent à respecter les horaires, les règles de sécurité, le contenu du cours, les consignes du professeur dans un souci de sécurité et bon déroulement des cours.

L'élève s'engage à informer le professeur en cas de blessure ou de grossesse (dans ce cas le bureau devra également être prévenu).

Il est demandé à chacun de travailler avec un binôme et de se parer mutuellement lorsque le professeur s'occupe des autres participants.

Il est demandé au participant de :

- Arriver à l'heure pour effectuer le cours en entier;
- Regarder les démonstrations du professeur et écouter ses explications avant d'effectuer les échauffements, les figures, les combos, les chorégraphies, les étirements, etc...
- Ne travailler que les éléments vus lors du cours ou avec l'autorisation préalable du professeur.
- Effectuer les échauffements en entier pour préparer le corps et prévenir le risque de blessures,
- Effectuer les étirements pour détendre les muscles et prévenir les courbatures.
- Ne pas appliquer de cosmétique gras (crème, huile ou lait) sur le corps et les mains, le jour du cours (entretien et durée de vie des tissus);
- Retirer piercing et bijoux avant toute séance,
- Porter une tenue correcte et appropriée et respecter des mesures d'hygiène minimum
- Il est interdit d'utiliser le matériel sans l'autorisation préalable du professeur.

Le non respect de ces règles entraînera l'interdiction de participation à la prestation de laquelle le manquement a été constaté sans possibilité de remboursement.

L'intervenant n'est responsable des élèves que pendant le temps du cours dans la mesure où les élèves respectent et suivent les instructions du professeur. Il n'est plus responsable de l'élève dès que celui-ci quitte l'établissement.

Les élèves sont responsables de leurs affaires : ni l'intervenant, ni la structure ne saurait être tenue responsable en cas de vol. Nous recommandons d'éviter d'apporter des objets précieux.

Pour tout achat d'un abonnement annuel ou d'une carte de cours, l'élève doit fournir :

- le bulletin d'inscription complété, daté et signé;
- le règlement intégral (en un ou plusieurs chèques) de la somme due.

Article 9 : Accompagnement pour les mineurs

Les responsables légaux s'engagent à accompagner leur enfant mineur à la salle et à venir le rechercher. En décidant de le laisser venir ou partir seul, ils déchargent la responsabilité de l'association, notamment en cas d'absence du professeur, pour tout problème qui surviendrait.

Article 10 : Urgence Médicale

En cas d'urgence médicale pendant la séance, le professeur est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires (appel des pompiers et transfert dans l'hôpital le plus proche).

Article 11 : Dégradation / Actes de malveillance

Tout acte de non-respect du règlement intérieur, de dégradation, de violence, de vol ou d'incorrection de la part des élèves ou des accompagnateurs pourra entraîner une exclusion provisoire ou définitive prononcée par le Bureau de l'association.

Toute dégradation volontaire faite au matériel (tissus, matelas, tatamis...) sera imputée à l'élève.

Article 12: Assurance

L'adhérent est couvert par l'assurance Multirisques des Associations et Collectivités de la MAIF.

Article 13: Droit à l'image et liberté

Lors des cours et manifestations organisées par La Mona danse aérienne, les adhérents sont susceptibles d'être pris en photo ou filmés. Sauf refus explicite à l'adhésion, les adhérents accordent à La Mona danse aérienne le droit d'utiliser leur image dans le cadre de la promotion de l'association (page Facebook, journal, site web...).

Les données personnelles fournies à La Mona danse aérienne font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont confidentielles et strictement utilisées dans le cadre de la gestion de l'association. A tout moment, les adhérents ont le droit d'accès et de modification sur les données les concernant.

☐ Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement intérieur.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »